COMMUNE DE HIRTZBACH







JUILLET 2019

1.	<u>Inf</u>	ormations paroissiales
		Pour joindre ou rencontrer Vincent FRECHIN, notre curé doyen, composer le 03.89.89.44.55 ou le 06.80.08.77.30.
		Adresse courriel : frechin.vincent@orange.fr
		Robert TUMU: 03 89 40 51 62 ou 06 77 57 11 20.
		Pour demander vos intentions de messe, adressez-vous à M. Samuel GRAFF (Tél. : 03.89.40.99.94). Coût d'une messe publiée dans le bulletin : $17 \in$.
		Projet de mariage (formalités sommaires) :
		 prendre contact six mois au moins avant le mariage avec le curé doyen (dossier administratif – renseignements divers); suivre de préférence une préparation au sacrement et s'inscrire à une session organisée par le centre de préparation au mariage (contact : R. et M-P WOLFER – 03 89 57 26 40).
		Projet de baptême (formalités sommaires) :
		 les parents introduisent la demande auprès du curé de la communauté au moins 3 mois avant la date du baptême prévue (les baptêmes sont généralement célébrés les samedis matins ou après-midi ou les dimanches pendant ou après la messe dominicale);
		 deux réunions sont prévues : l'une pour l'ensemble du Doyenné de HIRSINGUE, avec un prêtre et une équipe de chrétiens ; l'autre individuellement avec le prêtre célébrant les baptêmes ;
		- renseignements auprès de M. Vincent FRECHIN, curé doyen au 03.89.40.51.62.
		Noces d'Argent ou Noces d'Or :

Prendre contact avec le curé doyen au moins 5 mois avant la date désirée.

□ Préparer la célébration de funérailles :

Une équipe de bénévoles de notre Communauté de paroisses a participé à un cycle de formation en pastorale de funérailles et est aujourd'hui en mesure de proposer aux familles en deuil soutien et conseils dans la démarche de leur deuil et de les aider à préparer la célébration avec le prêtre.

Personnes à contacter : M. Denis SCHICKLIN au 06.41.32.23.96 M. le Curé Doyen au 06.80.08.77.30

□ Les autres référents pastoraux :

- Pastorale des 1ers Sacrements
 M. Gérard STOECKLIN 03.89.25.02.48 ou au 06.01.18.56.27
- Pastorale des Confirmations :
 M. Vincent FRECHIN 03.89.89 44 55 ou 06 80 08 77 30
- Profession de Foi :

M. Vincent FRECHIN - 03.89.89 44 55 ou 06 80 08 77 30

- Service de l'Evangile auprès des malades
 Mme MARTIN (03 89 40 51 07) ou Mme REDERSTORFF (03 89 25 82 13)
- Pastorale des Chorales
 M. Paul VETTER 03.89.07.12.12
- CARITAS Secours Catholique Contact : 06.74.76.14.75

Les paroissiens trouveront dans le bulletin « Notre lien » édité chaque trimestre par la Communauté de Paroisses « Cœur du Sundgau » toutes informations utiles et complémentaires sur la paroisse (abonnement annuel : 10 €).

Visitez le site internet de la COMPAH : www.coeur-du-sundgau.fr

- ☐ Horaires des messes dominicales et des principales célébrations à HIRTZBACH (du 01.07 au 31.07.2019) :
 - Dimanche 14.07.2019: 10 H 30 Messe intentions:

Classe 1952 – DONISCHAL Mario / REY Charles ZIMMERMANN Edmond et Georgette

- Samedi 27.07.2019: 18 H 00 Messe chapelle Ste Affre intentions:

BERNHARDT Michel

CATINEAUX Jean-Paul et Raymonde

GRAFF Justin et Ernestine née ANGLY – ROBICHON Jean et GREE Jean GRAFF Pierre

GSCHWIND Alexandre et Louise née SCHMIDLIN et leurs 6 enfants GUR Joseph, Joséphine et Alfred

HARTMANN Eugène et Maria née GSCHWIND

MEYER Louis

PFLIEGER Michaël, Lucien, Marie-Thérèse et Marcel

ROLIER Serge et Louise née GSCHWIND et leur fils François

□ Durant le mois de juillet 2019 sont invités à servir à l'Autel :

Tous les servants disponibles souhaitant apporter leur aide au service des messes ci-dessus sont les bienvenus !

Lors de la messe seront bénis les « Gleckhampfalas », confectionnés et distribués gratuitement par les servants d'autel de Hirtzbach.

2. Visites guidées du village

Les élus, en association avec l'Office du Tourisme d'ALTKIRCH, proposent des visites guidées (gratuites) de HIRTZBACH, les mardis 16 juillet et 13 août 2019 à partir de 14 h 00 (départ place de la Mairie).

3. Concours interne des maisons fleuries

Le jury du concours interne des maisons fleuries, présidé par Sabine HATTSTATT, adjointe au Maire, procédera à l'évaluation des maisons dans la dernière semaine de juillet 2019 et la première d'août 2019.

Les notes attribuées, ajoutées à celles de la saison 2020 donneront lieu à un classement par catégorie, en vue des récompenses à attribuer au printemps 2021 (bons pour l'achat de fleurs auprès des commerçants présents au marché aux fleurs du 08 mai).

4. Fête de Rues

La 39^{ème} fête des rues battra son plein les **03 et 04 août prochains**, selon une tradition bien établie.

C'est l'occasion de féliciter et remercier l'ensemble des personnes qui s'investissent bénévolement chaque année pour permettre à cette fête d'avoir lieu et en particulier les associations locales participantes.

Merci aussi aux habitants qui doivent "subir" ces deux jours de fête pour en supporter le bruit, la foule, les exposants et, pour certains, l'impossibilité de sortir de chez eux !... A cet égard, la rue Principale (côté impair) entre le N°3 et le N°35 sera fermée à la circulation dès samedi après-midi, 03.08.2019, de même que la rue du Château (circulation déviée par la RD 432).

Il convient de noter par ailleurs qu'en raison de <u>la retraite aux flambeaux</u> qui animera la partie haute du village <u>de 22 heures à 23 heures</u> (soit juste avant le feu d'artifice) le samedi 03 août, <u>la circulation des véhicules sera rendue difficile par le passage du cortège, dans les rues du Réservoir et de la Montagne.</u>

Enfin, nous serions très reconnaissants aux riverains de la rue de la Montagne situés entre les N°1 et N°15 (entre le Café « La Couronne » et la résidence « Le Clos du Moulin ») de bien vouloir libérer la voie et ses abords de tous véhicules, afin de faciliter l'accès et le rassemblement des visiteurs vers le feu d'artifice.

Merci de votre compréhension.

5. Passage du « Tour d'Alsace »

Le Tour d'Alsace Cycliste passera à HIRTZBACH le dimanche 04 août 2019 (jour de la Fête des rues), dans le cadre de la 5^e étape (RIEDISHEIM-DANNEMARIE). Le peloton arrivera par HIRSINGUE sur la RD 432 (rue de Lattre et traversera HIRTZBACH vers 14 h 20. Il sera précédé par la traditionnelle caravane publicitaire.

6. La mairie se dote d'une nouvelle adresse mail

Depuis le mois de juin 2019, l'adresse mail de la mairie de Hirtzbach a changé : il convient désormais d'adresser vos courriels à : mairie@hirtzbach.fr au lieu de mairie.hirtzbach@wanadoo.fr

Les courriels envoyés à l'ancienne adresse seront automatiquement transférés vers la nouvelle adresse pendant environ deux mois, après quoi il faudra utiliser exclusivement cette dernière.

Pour celles et ceux écrivant encore sur l'ancienne messagerie (Wanadoo), un message leur indique la nouvelle adresse d'envoi à utiliser dorénavant.

7. Factures d'eau 2019 et suivantes

La Communauté de Communes Sundgau ayant pris la compétence eau potable au 01.01.2019, elle a désormais en charge la facturation d'eau.

Celle du 1^{er} semestre 2019 a pris du retard et n'arrivera vraisemblablement pas dans les foyers avant plusieurs semaines...

Il faudra donc s'armer de patience!

8. Opération Brioches - recherche de bénévoles

L'APEI de HIRSINGUE engagera, au mois de septembre prochain (du 03 au 08.09.2019), sa 33^{ème} « Opération Brioches » consacrée au financement du projet innovateur de l'habitat inclusif, en cours de réalisation sur le site de Hirsingue.

Le succès de cette opération ponctuelle qui se déroule sur une semaine repose essentiellement sur les bénévoles assurant la vente des brioches au porte-à-porte.

Aussi l'APEI lance-t-elle un appel aux personnes disponibles du village qui accepteraient d'offrir un peu de leur temps pour renforcer et redynamiser l'équipe investie de cette noble mission.

Contact : Mme Marthe MUNCK, coordinatrice de l'opération à HIRTZBACH (Tél. : 03.89.40.21.79).

9. <u>Aléas mouvements de terrain sur les communes d'Altkirch, de Carspach, de Hirtzbach et de Hirsingue</u>

Suite à la prescription, en date du 08.01.2016 du Plan de Prévention Risques Naturels Mouvement de Terrain sur les 4 communes du secteur d'Altkirch, une étude a été menée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) pour recenser les aléas mouvements de terrain sur le périmètre d'étude retenu.

Les résultats de cette étude sont officiellement portés à la connaissance du public.

Ils comportent une partie (technique) sur la connaissance de l'aléa mouvement terrain et une partie (pratique) sur les dispositions applicables en matière d'urbanisme.

Les résultats de l'étude du BRGM sont consultables dans les mairies concernées et seront disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans le Haut-Rhin, dans les semaines à venir.

Voici un résumé sommaire des dispositions applicables en matière d'urbanisme pour le secteur concerné de notre Commune :

	Origine et nature des désordres :
	L'étude fait suite à plusieurs glissements de terrain survenus ces
	dernières années sur le secteur de la colline de l'Illberg, ayant
	notamment endommagé plusieurs habitations en 2006 et 2009.
_	Factoring de my diagnosition appropriate at déclarate como

- ☐ Facteurs de prédisposition aggravants et déclencheurs :

 La pente, la morphologie des terrains, la lithologie, les mouvements de terrains anciens et récents, la végétation, l'eau, les précipitations, les séismes, l'érosion naturelle, un déboisement intempestif, des remblais ou déblais excessifs, des actions favorisant une infiltration en masse d'eaux de pluie.
- ☐ Caractérisation de l'aléa :

Plusieurs documents cartographiques sont élaborés pour aboutir à la carte de susceptibilité qui résulte du croisement entre les pentes, la géologie et les facteurs aggravants.

Le degré d'aléa a été évalué sur une échelle de 1 à 4 (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort ; 4 = très fort).

□ Cartographie des principes de prévention :

Une carte a été élaborée, représentant le prézonage du futur Plan de Prévention Risques Naturels « mouvement de terrain ».

A Hirtzbach, le secteur concerné est délimité par la rue de Lattre de Tassigny au Sud, les rues de la Roselière, de l'Illberg, des Violettes et du Kleeberg au Nord.

Les prézones dominantes de ce périmètre sont « r2 », « r3 », « B2 » et « b2 », correspondant à des aléas forts (r2, r3), moyens (B2) et faibles (b2).

- Conséquences en matière d'urbanisme (extraits) :
 - d'une manière générale, les constructions nouvelles, changements de destination, modification de la structure ou extensions de constructions existantes doivent obligatoirement s'accompagner d'une étude technique préalable attestée par un maître d'œuvre agréé;
 - les créations de piscines et d'étangs sont interdites ;
 - les aménagements ne doivent pas aggraver les risques naturels existants;
 - les eaux pluviales doivent être collectées par des réseaux d'assainissement appropriés et évacuées vers des exutoires capables de recevoir un débit suffisant;
 - sont interdits la reconstruction de bâtiments détruits par un mouvement de terrain, ainsi que les déboisements et défrichements de pentes supérieures ou égales à 50 % (sauf accord de services compétents tels l'ONF).

■ Dispositions prises :

L'ensemble des principes et prescriptions ressortant de cette étude seront intégrés dans le PLUi qui sera approuvé d'ici le 31.12.2019.

L'examen des autorisations d'urbanisme fera l'objet d'une vigilance accrue dans le secteur concerné et les contraintes liées au site seront appliquées strictement par le service instructeur.

10. Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

A partir du mois de juin 2019, le ministère de l'intérieur ouvre un module permettant aux communes de saisir directement les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans l'application iCatNat, au moyen d'un formulaire dématérialisé.

L'usage de ce service étant réservé aux communes qui pourront ainsi suivre l'état d'avancement de l'instruction du dossier en temps réel, il appartient aux particuliers et entreprises de déclarer leur sinistre auprès de leur assureur puis de saisir leur mairie, afin que celle-ci engage une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les informations utiles sur cette procédure sont consultables sur le portail : www.haut-rhin.gouv.fr rubrique Politiques publiques, puis Sécurité, puis Sécurité civile, puis Réglementations et démarches en lien avec la sécurité civile puis Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

11. Plan canicule

Comme chaque année dans le cadre du plan canicule et au regard des épisodes de forte chaleur enregistrés en 2017, le ministère de la Santé et Santé Publique France renouvellent leur campagne d'information et de prévention des risques liés aux fortes chaleurs.

L'ensemble des moyens permettant de se protéger efficacement en cas de hausse importante des températures sont regroupés dans des brochures et dépliants consultables et téléchargeables sur le site santepublique.fr: http://inpes.santepubliquefrance.fr/canicule/outils.asp

12. Communiqué de Santé publique France

La France s'est dotée depuis le 1^{er} mai 2016 d'un nouveau centre de référence et d'expertise en santé publique : Santé publique France, la nouvelle agence nationale de santé publique.

Cette agence a pour mission de protéger efficacement la santé des populations : veille et surveillance épidémiologiques, prévention et préparation à l'urgence sanitaire, création et diffusion d'outils d'intervention destinés à promouvoir la santé.

Une campagne d'information et les documents suivants sont disponibles sur le site internet « inpes.santepubliquefrance.fr »

- dépliant « Maladie de Lyme » ;
- prévention de la borréliose de Lyme ;
- affiche voyageurs 'Vous partez » destinée à informer les voyageurs se rendant dans une zone d'endémie sur les gestes de prévention contre les piqûres de moustiques;
- affiche voyageurs « Vous revenez » qui alerte les voyageurs sur la conduite à tenir devant l'apparition de symptômes au retour d'une zone d'endémie;
- dépliant pour les voyageurs en partance pour des zones où sévissent des maladies à transmission vectorielle.

13. La tique, une menace à ne pas prendre à la légère (RAPPEL)

Les tiques, on le sait, sont des vecteurs très importants de maladies en médecine humaine et vétérinaire.

On les rencontre dans les milieux humides tels que forêt, bois, talus et les prairies : on en trouve aussi dans les parcs des villes et dans les jardins.

Lorsqu'elle a repéré sa cible (rongeurs, cervidés, oiseaux... le promeneur), elle s'accroche à elle et cherche ensuite à piquer préférentiellement les zones de peau humide (chez l'homme, le pli des genoux, les aisselles, les organes génitaux, le cuir chevelu,...).

Pour éviter le risque de piqûre de tique, il convient de rester sur les grands chemins et de porter des vêtements clairs pour faciliter un repérage très précoce, déjà pendant la promenade.

Cela dit, les vêtements couvrant bras et jambes n'empêchent cependant pas une tique de se faufiler en-dessous.

De même, l'utilisation de répulsifs appliqués sur la peau ou sur les vêtements ne protège pas totalement d'une piqûre.

Il est donc impératif, au retour d'une promenade en zone à risque, de s'inspecter (ou de se faire examiner par un proche) minutieusement le corps entier, cuir chevelu compris.

L'enlèvement d'une tique le plus précocement possible est primordial : cela se fait par un geste simple à l'aide d'un tire-tique (disponible en pharmacie ou parapharmacie). Il faut ensuite désinfecter la zone de piqûre et se laver les mains.

Après une piqûre de tique, il est indispensable de surveiller la zone de piqûre dans les jours voire dans les semaines qui suivent (entre 3 et 8 semaines).

En cas d'apparition d'une plaque rouge s'élargissant progressivement autour du point de piqûre, ou d'autres symptômes comme des maux de tête, de la fièvre, une fatigue anormale, des douleurs.... il faudra consulter son médecin traitant.

Un traitement adapté permettra d'éviter le développement de la maladie de Lyme ou d'une autre maladie transmise par les tiques.

Pour en savoir davantage sur l'action contre la tique et les maladies qu'elle transmet : www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr

14. Entretien devant les propriétés (RAPPEL)

La saison estivale reprenant ses droits et avec elle l'afflux de touristes et visiteurs venant admirer notre beau village, le personnel technique s'active dans la préparation du fleurissement et l'entretien des espaces verts.

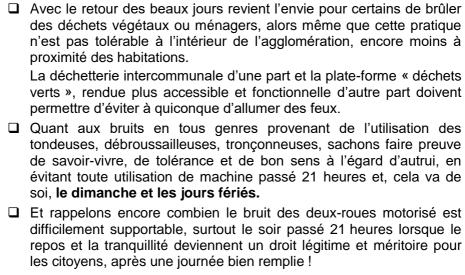
La propreté de la voirie est quant à elle assurée régulièrement par un agent spécialement affecté à cette tâche, ainsi que par une balayeuse mécanique, une fois par mois.

Cela dit, la qualité de l'accueil se juge aussi par la propreté des propriétés privées et de leurs abords.

Aussi les habitants sont-ils vivement encouragés à nettoyer et balayer régulièrement les trottoirs et caniveaux devant leur maison, à désherber s'il y a lieu et à tailler les arbres, arbustes et haies, de telle manière qu'ils n'empiètent pas (ou du moins dans une limite raisonnable) sur le domaine public, évitant ainsi de gêner la circulation des piétons et autres usagers de la route.

D'avance merci à toutes et tous de nous aider à garder notre village propre et accueillant.

15. Feux et bruits (RAPPEL)



☐ Les chiens aboyeurs font également partie du lot et fréquentes sont les plaintes qui parviennent chaque semaine en mairie, à cet égard...

☐ Enfin, dénonçons aussi la vitesse excessive de certains automobilistes dans des quartiers sensibles (ruelles étroites, anciens et nouveaux lotissements). Pensons à la sécurité et à la tranquillité des riverains, en limitant la vitesse à 30 km/h.

Merci à eux!

16. <u>Cambriolages (RAPPEL)</u>

L'arrivée de la belle saison et la proximité des vacances sont généralement propices aux cambriolages et actes de malveillance. Faisons donc montre de prudence lorsque nous nous absentons, en prenant garde à bien verrouiller les portes, fenêtres et autres accès vulnérables des maisons et logements, et soyons solidaires entre gens du voisinage pour signaler tout fait anormal ou présence suspecte aux abords ou à l'intérieur d'une propriété.

N.B.: pensez à l'opération tranquillité-vacances qui permet à tout particulier de signaler son absence auprès de la Brigade de Gendarmerie la plus proche, au moyen d'un formulaire disponible en mairie.

Ce formulaire, dûment rempli, est à déposer à la Brigade de Gendarmerie d'ALTKIRCH 7 jours sur 7, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

d'amitié et de sympathie qui lui ont été témoignées à l'occasion de son 80ème anniversaire. Elle remercie en particulier M. le Maire et ses adjoints, le Crédit Mutuel, le Député Jean-Luc REITZER, ses amis et voisins, sans oublier sa famille (cadeaux, visites, appels téléphoniques, cartes...). ☐ Joseph MUNZENBERGER remercie sincèrement, quant à lui, M. le Maire et ses adjoints, le Crédit Mutuel, le Député Jean-Luc REITZER, ses amis, voisins et sa famille, pour les visites, appels téléphoniques, cartes et divers témoignages de félicitations et d'amitié témoignés à l'occasion de son 90ème anniversaire. ☐ Jean-Jacques RUFFENACH remercie également les nombreuses personnes qui l'ont honoré pour son 85ème anniversaire, et notamment M. le Maire et ses adjoints, le Crédit Mutuel, le Député Jean-Luc REITZER, ses amis, voisins et connaissances, sans oublier sa famille (cadeaux, visites, appels téléphoniques, cartes,...). ☐ C'est par une belle journée estivale que la traditionnelle marche des écoles a eu lieu le 02 juin dernier. Après un parcours de marche de 6 ou 10 km pour les plus courageux, les participants ont pu se restaurer et se désaltérer à l'aire de loisirs. Diverses activités ont ensuite été proposées pour agrémenter le moment de convivialité et faire la joie des plus petits. Les membres de l'Association du Carnaval des Enfants tiennent à remercier toutes les personnes qui par leur aide ou leur participation ont permis de faire de cette manifestation un agréable moment. 18. Petites annonces ☐ Lisa, bientôt 16 ans, propose baby sitting ou arrosage de plantes durant les vacances scolaires. Disponible tout le mois de juillet et la 2ème quinzaine du mois d'août 2019. Contact : 07.81.42.68.10. 19. Etat civil

☐ Marguerite WALCH a été très touchée par les nombreuses marques

17. Remerciements

Naissances

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents!

demeurant ensemble 1 rue de la Roselière.

Le 21 mai 2019 à ALTKIRCH est née Louane qui fait la joie de ses parents, Julien et Stéphanie BRUN et de son frère Hugo,

20. Les grands anniversaires du mois de juillet 2019

65 ans: Mme SEYLLER Elvire
M. HARTMANN Gilles

66 ans: M. BRUAT Jean-Claude

Mme DALLEAU Germaine née GRAFF

67 ans: M. ZIMMERMANN Fernand

68 ans : Mme RUEFF Andrée née MEYER

69 ans: M. LEHMANN Gilbert 70 ans: M. HERMANN Claude

71 ans : Mme SCHMITT Claire née MOLL

Mme LIDOLF Geneviève née FIRMANN

72 ans: M. SCHWOEHRER François

Mme OJEDA Yvette née FOUILLET

77 ans : M. DRIUSSO Pier Giorgio

78 ans: M. GRATZ Eugène

79 ans : Mme WADEL Monique née SCHNOEBELEN

81 ans: M. FILIPPUTTI Giovanni

85 ans : Mme HARTMANN Claire née BRAND 87 ans : Mme TROXLER Monique née HEYER

88 ans : M. PFLIEGER Roger 89 ans : M. MULLER René

M. BONNECHERE Jean-Pierre

90 ans: M. FEDERSPIEL Raymond

Mme DURTSCHER Marie née ZURBACH

Le 14 juin 2019, les époux Jean SCHWEITZER et Paulette née REIN ont fêté leurs Noces d'Or!



Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH

Tél: 03.89.40.99.21 - Fax: 03.89.40.96.40

Courriel: mairie@hirtzbach.fr

- Les lundis et mercredis de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h ;

Les mardis et jeudis de 10 h à 12 h;
 Les vendredis de 17 h à 18 h 30.